



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques
et mesures à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives**

**Déclaration présentée par l'Armenian International Women's
Association, l'Alliance internationale des femmes, l'International
Association of Women in Radio and Television, la Fédération
internationale des femmes de carrières libérales et commerciales,
la Fédération internationale des centres sociaux
et communautaires, Soroptimist International,
le Trickle up Program, l'Association des États-Unis
pour les Nations Unies, le Comité des États-Unis pour UNIFEM
et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2006/1.



Déclaration

Nous, soussignées, organisations non gouvernementales internationales (ONG) et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, toutes membres du Comité des ONG pour UNIFEM, appelons votre attention sur l'esprit d'initiative hors pair dont a fait montre le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'agissant des deux thèmes de la cinquantième session de la Commission de la femme.

Dans le domaine du renforcement de la participation des femmes au développement et de l'instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, UNIFEM s'est employé activement à s'acquitter de son mandat, à savoir servir de catalyseur à la participation des femmes aux principales activités de développement, en particulier au stade du préinvestissement.

Il ressort de sa récente publication intitulée « Progress of the World's Women 2005 » (Progrès des femmes dans le monde en 2005) que la réduction de la pauvreté et la promotion de l'égalité entre les sexes passent par le renforcement de la sécurité économique des femmes et qu'un travail décent est à la base de cette sécurité. Le rapport indique également que :

1. La proportion de femmes employées dans le secteur non structuré est généralement plus forte que celle des hommes;
2. Les femmes occupent surtout des types d'emploi informel plus précaires;
3. Les revenus moyens provenant de ce type d'emploi ne suffisent pas à eux tout seuls à sortir les ménages de la pauvreté;
4. Les employés du secteur non structuré de l'économie souffrent souvent de violations de leurs droits fondamentaux et d'exclusion sociale, par rapport à ceux du secteur structuré.

L'étude dégage des modèles d'action à mener pour aider les travailleurs démunis, notamment les femmes, à réduire leurs dépenses et à tirer le meilleur parti de leur travail. Le rapport indique également qu'il convient de mener des activités de sensibilisation pour mettre un terme à la création d'emplois dans le secteur non structuré, précaires et mal rémunérés, en offrant de meilleures perspectives économiques au niveau du secteur structuré, en renforçant la protection sociale et en offrant aux travailleurs démunis, et surtout aux femmes, davantage de possibilités de se faire entendre.

Les projets d'activité d'UNIFEM en Europe centrale et orientale et au sein de la CEI en privilégiant les droits des femmes et des fillettes à la terre et à la propriété, ont aidé les femmes des zones rurales à améliorer leurs perspectives économiques. Deux des domaines d'intervention stratégique d'UNIFEM – l'arrêt de la violence à l'égard des femmes et le recul de la propagation du VIH/sida chez les femmes et les fillettes – contribuent au renforcement de la participation des femmes au développement par le biais de projets d'éducation et de santé. Le Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui finance des projets novateurs, en particulier aux niveaux national et local, a débloqué à ce jour à titre de subvention un montant de 8,3 millions de dollars pour financer 175 initiatives lancées dans 96 pays en faveur de l'éducation

des femmes et du renforcement de leurs capacités de lutte contre la violence dont elles sont victimes.

La violence sexiste est l'un des principaux facteurs responsables de l'infection par le VIH. UNIFEM et ONUSIDA ont créé, par le biais du Fonds d'affectation spéciale, un partenariat avec la société Johnson and Johnson, fabricant de produits et prestataire de services sanitaires à l'échelle mondiale, pour rendre les femmes moins vulnérables au VIH et mieux leur assurer les services appropriés en matière de lutte contre le VIH et le sida. Ces partenariats entre les secteurs public et privé constituent une mesure prometteuse qui permettra, grâce à des ressources supplémentaires, d'instaurer un environnement propice à la promotion de la femme.

L'objectif stratégique d'UNIFEM axé sur l'égalité des sexes au sein de régimes démocratiques, en temps de paix comme de guerre, vise à promouvoir le second thème de la session de la Commission de la condition de la femme de cette année qui est la participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes à la prise de décisions à tous les niveaux. Les programmes d'UNIFEM ont notamment démontré leur efficacité en assurant la présence des femmes dans des situations d'après-conflit où de nouvelles constitutions et instances gouvernementales ont été créées, comme au Rwanda, au Timor-Leste, en Afghanistan et en Iraq. La promotion des droits des femmes et de leur participation axée notamment sur le renforcement de mécanismes tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui assurent la protection et le respect de ces droits, contribue immensément à l'action menée à l'échelle mondiale pour faire des femmes des partenaires égales en matière de prise de décisions.

Le Comité des ONG s'associe pleinement à l'œuvre importante que mène UNIFEM et encourage vivement les États Membres et les bailleurs de fonds privés à accroître leur soutien financier, notamment au Fonds d'affectation spéciale. Il nous faut un UNIFEM dynamique, à même de jouer un rôle prépondérant dans la promotion des droits fondamentaux des femmes, leur autonomisation et l'égalité entre les sexes.
